



## INTERREG V Caraïbes :

la consultation publique environnementale est lancée !

Avis de consultation publique du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> août 2015 dans le cadre de la procédure d'évaluation stratégique environnementale du programme opérationnel de coopération territoriale européenne **INTERREG V Caraïbes**.

Le Programme Opérationnel (PO) **INTERREG V Caraïbes** s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union européenne et relève de l'objectif de coopération territoriale européenne pour la programmation 2014-2020. Il contribue, à ce titre, à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

Mis en œuvre au bénéfice des territoires de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Saint-Martin, le PO **INTERREG V Caraïbes** a pour but, d'une part, de favoriser un développement concerté, harmonieux et durable de l'espace Caraïbe et, d'autre part, de contribuer au renforcement de l'insertion régionale de ces régions ultrapériphériques françaises d'Amérique.

Doté d'un budget total de 64 millions de **FEDER**, le PO **INTERREG V Caraïbes** soutiendra les projets dans les domaines prioritaires suivants :

- diversification économique et innovation ;
- prévention et gestion des risques naturels ;
- protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel ;
- coopération sanitaire ;

- maîtrise énergétique et promotion des énergies renouvelables ;
- apprentissage des langues étrangères, mobilité étudiante et professionnelle.

Conformément aux articles L.122-8 et R.122-22 du code de l'environnement, le projet de programme **INTERREG V** a fait l'objet d'un rapport stratégique environnemental sur lequel les autorités environnementales compétentes ont formulé un avis.

Dans ce contexte, une consultation publique est organisée du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> août inclus.

Le dossier de consultation comprend :

- une note explicative ;
- le projet de programme opérationnel **INTERREG V Caraïbes** 2014-2020 ;
- le rapport intermédiaire d'évaluation stratégique environnementale ;
- l'avis commun des autorités environnementales compétentes.

Ces documents sont disponibles en ligne sur le site internet du PO **INTERREG Caraïbes** : [www.interreg-caraibes.fr](http://www.interreg-caraibes.fr)

Durant cette période, les personnes intéressées peuvent faire parvenir leurs observations par email à l'adresse suivante : [info@interreg-caraibes.fr](mailto:info@interreg-caraibes.fr)

*Une synthèse de la consultation sera rendue publique sur le site internet susmentionné.*



# Bâtir ensemble la Grande Caraïbe

Pour toute information, vous pouvez contacter la direction des affaires européennes du **Conseil Régional de Guadeloupe** au 0590.41.69.50